

I. II. IV. V. VI.

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Ville d'Avignon, Hôtel de Ville - Place de l'Horloge, Avignon Cedex 09, F, Téléphone : (+33) 4 90 80 83 14,
Courriel : commande.publique@mairie-avignon.com, Fax : (+33) 4 90 80 69 96, Code NUTS : FRL06

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.avignon.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public - Gestion et exploitation du Palais des papes, du pont Saint-Bénézet, du centre des congrès, de l'Espace Jeanne Laurent et de l'Office de tourisme
Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 70332200

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La Société publique locale (SPL) AVIGNON TOURISME sera chargée de la gestion et de l'exploitation du Palais des papes, du pont Saint-Bénézet, du centre des congrès, de l'Espace Jeanne Laurent et de l'Office de tourisme pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mars 2019, dans le respect de la politique publique de développement touristique définie par la Ville.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché

Valeur hors TVA 3 000 000 euros

ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL06

Lieu principal d'exécution : Avignon

II.2.4) Description des prestations : Lot unique

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Cahier des charges

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 144

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Délégation de service public

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution sans publication préalable d'un avis de concession

Justification de l'attribution de la concession sans publication préalable

Les travaux/services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour la raison suivante :

existence d'un droit exclusif

En application de l'article L 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Ville d'Avignon a choisi de confier la DSP de gestion et d'exploitation du Palais des papes, du Pont Saint-Bénézet, du Centre des congrès, de l'Espace Jeanne Laurent et de l'Office de tourisme à une société publique locale (SPL), créée par la transformation de la SEM Avignon Tourisme : - Le choix de la SPL permet à la Ville une maîtrise de l'outil et de sa politique de développement touristique, et permet de ne pas avoir recours à une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la DSP, car elle entre dans le champ d'application de la théorie des relations « in house », qui exclut l'application des règles de publicité et de mise en concurrence préalables à l'attribution des contrats (article L 1410-2 du CGCT et article 16 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) - Par ailleurs, le statut de la SPL impose aux collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales actionnaires d'exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services tenant, notamment, aux pouvoirs dévolus au conseil d'administration et aux assemblées générales des actionnaires et aux conventions passées avec ses collectivités actionnaires. Ces modalités pratiques de contrôle sont décrites au sein du règlement intérieur de la société.

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

Intitulé :

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 21 février 2019

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

Société Publique Locale AVIGNON TOURISME, 6 rue Pente rapide Charles Ansidéi - BP 149, 84008,

Avignon Cedex 1, F, Code NUTS : FRL06

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/ du lot/ de la concession : euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 3 000 000 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

En contrepartie de la mise à disposition des biens par la Collectivité, le délégataire lui verse une redevance d'affermage, composée de: - une redevance fixe de 250 000 euros par an - une part variable assise sur la fréquentation des sites. Le montant figurant à la rubrique II.1.7 et V.2.4 correspond au montant de la redevance fixe sur la durée totale de la concession.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de consultation de la Convention dans le respect des secrets protégés par la loi : à l'adresse indiquée à la rubrique I.1

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères SC88010, 30941, Nîmes Cedex 09, F, Téléphone : (+33) 4 66 27 37 00, Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nimes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères SC88010, 30941, Nîmes Cedex 09, F, Téléphone : (+33) 4 66 27 37 00, Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nimes.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

4 juillet 2019

Éléments de facturation :

Numéro d'engagement juridique : **8011**

Classe de profil : Commune

Siret : 21840007500014

Libellé de la facture : Ville d'Avignon Direction Commande Publique Annexe de l'Hôtel de Ville 1 rue Racine Bureau 411, F-84045 Avignon Cedex 09.

TVA intracommunautaire : FR60218400075

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 28 février 2020

Objet de l'avis : délégation de service public - gestion et exploitation du palais des papes, du pont saint-bénézet, du centre des congrès, de l'espace Jeanne Laurent et de l'office de tourisme

Nom de l'organisme : Ville d'Avignon

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun